

## **REUNION DU MARDI 11 JUIN 2024**

L'AN DEUX MIL VINGT-QUATRE LE ONZE JUIN A DIX-NEUF HEURES, Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en mairie sous la présidence de Monsieur Laurent LEMARCHAND, Maire de SALLENELLES.

Étaient présents : Mesdames Pascale DAGORN – Noémie GERMAINE – Catherine MARTIN-LELIEVRE - Paola CHRETIEN  
Messieurs Charles VEAUX - Christophe BUSSON - Jérôme MAHEUX

Était excusé : Junior BRICHART

A été élu secrétaire de séance : Paola CHRETIEN

---

### **1/ Approbation du Conseil du 4 Avril 2024 :**

Le conseil du 4 Avril 2024 ne soulève aucune remarque.

### **2/ Infos du Maire :**

Le Maire informe que la subvention pour les travaux de réaménagement du cimetière a été accordée par le département du Calvados pour un montant de 13 000€. Un bac composteur pour les fleurs fanées ainsi qu'un bac pour récupérer les pots en plastique et en terre cuite seront installés prochainement.

Le Maire informe que la commune est de nouveau inscrite au concours Village Fleuris pour l'année 2024.

Le Maire présente plusieurs devis au conseil concernant divers travaux à venir :

- Réparation de la toiture abimée de l'église d'un montant de 260.70€ effectuée par la société SARL LAURENT.
- Réfection du marquage au sol des places de stationnement et de la place de parking PMR dans la rue Léopold Trébutien et effaçage du STOP ainsi que l'installation d'un panneau « Risque d'inondation » sur le boulevard Maritime par la société AD équipement pour un coût total de 2 898.84€.
- Achat de deux nouvelles chaises pour la salle du conseil ainsi que deux chaises à tablettes pour les journalistes, le devis de la société SEDI est en attente.

➔ Le conseil approuve à l'unanimité les devis présentés.

Les travaux de maçonnerie pour le mur du cimetière et de la façade arrière de la mairie commenceront en septembre.

La chorale d'Amfreville « Trois p'tites notes » a contacté la mairie pour proposer des chants de Noël dans la commune, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

Le Maire informe qu'une rencontre a eu lieu avec Madame Adèle BEYSSAC, chargée de mission chemins de randonnée et itinéraires doux de NCPA le 8 avril 2024 afin d'échanger sur les besoins de la commune. Le circuit touristique ainsi que les chemins d'intérêt communautaires (Chemin du Saint-Sacrement) pourront être englobés dans une grande carte intercommunale si une solution pour traverser la D514 de manière sécurisée au niveau de chemin des Banques est trouvée ou si le circuit est intégré à une nouvelle boucle n'ayant pas à traverser la route.

Le Maire fait un point sur la dernière réunion Assainissement de NCPA où il a été évoqué un projet de mise en place de bacs jaunes individuels pour remplacer les sacs jaunes, ce qui peut être problématique pour les habitants de la rue de Troarn et Léopold Trébutien qui ne disposent pas de jardin pour stocker les bacs jaunes.

Le Maire informe que la cérémonie du 7 juin s'est très bien déroulée avec la présence du vétéran Dennis DONOVAN. Les décorations dans le village ont été très appréciées.

Concernant la révision du PLU, une réunion avec les Personnes Publiques Associées (PPA) a eu lieu le 28 mai. Pas de remarques particulières ont été formulées, seulement quelques points entraînant la modification du règlement ont été apportés. Le compte rendu de la réunion est disponible à la mairie.

La deuxième réunion publique qui devait avoir lieu le samedi 15 Juin a été annulée, la date de report sera communiquée dès que possible.

Le Maire demande au Conseil de s'exprimer au sujet du projet de rénovation de la Maison de la Nature. Plusieurs avis divergent quant à l'aspect esthétique du bâtiment, le projet est actuellement en attente de validation et devra respecter le règlement du PLU.

### **3/ Délibération – Débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)**

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal a prescrit la révision du Plan Local d'Urbanisme par délibération en date du 23 novembre 2021.

L'article L151-2 du Code de l'Urbanisme dispose que les P.L.U. comprennent un projet d'Aménagement et de Développement Durables.

L'article L151-5 du Code de l'Urbanisme stipule que le P.A.D.D définit :

- Les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques ;
- Les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des énergies renouvelables, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune.

Conformément à l'article L153-12 du code de l'Urbanisme, les orientations générales du PADD doivent être soumises au débat du conseil municipal, au plus tard deux mois avant l'examen du projet du Plan Local d'Urbanisme.

Monsieur le Maire détaille alors les orientations générales du projet de P.A.D.D. :

#### Orientation 1. Protection et mise en valeur du patrimoine écologique

- Préserver et mettre en valeur l'écrin naturel et paysager dans lequel s'insèrent les quartiers urbanisés de la commune
- Organisation de la fréquentation dans les espaces naturels

#### Orientation 2. Protection et mise en valeur du patrimoine paysager

- Inscrire harmonieusement les constructions dans le paysage

#### Orientation 3. Mise en valeur de l'espace agricole

- Permettre de nouvelles constructions à usage agricole, dans le respect de la Loi Littoral

#### Orientation 4. Préventions contre les risques et pollutions

- Prise en compte des risques liés au changement climatique et en particulier à la montée des eaux
- Prise en compte des risques de ruissellements ou de glissement de terrain dans le coteau qui domine le village
- Prise en compte des risques de pollution des eaux

#### Orientation 5. Réduction des émissions de gaz à effet de serre et recours aux énergies non carbonées

- Développement des énergies renouvelables

#### Orientation 6. Orientations pour l'habitat, les équipements et les loisirs

- Application de la Loi Littoral
- Extension et densification au sein du village

#### Orientation 7. Aménagements routiers et mobilités durables

- Amélioration de la sécurité des déplacements
- Aménager de nouvelles capacités de stationnement

#### Orientation 8. Orientations et objectifs chiffrés pour la modération de la consommation de l'espace et la lutte contre l'étalement urbain

- Maîtrise de la construction dans l'espace agricole et naturel
- Organisation de l'urbanisation des « dents creuses » du village
- Maîtrise de la densité résidentielle
- Réduction de la consommation de l'espace.

Après l'exposé entendu par Monsieur le Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité prend acte du contenu des orientations déclinées dans le P.A.D.D.

Aucune observation majeure n'est formulée sur les orientations présentées, les objectifs contenus dans chaque orientation répondent aux souhaits du conseil municipal.

La tenue de ce débat est formalisée par la présente délibération à laquelle est annexé le projet de P.A.D.D.

La délibération sera transmise au Préfet et fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois.

#### **4/ Tour de table des commissions :**

**Cérémonies** – Mme. Pascaline DAGORN informe le Conseil sur les cérémonies commémoratives Brigade Piron du dimanche 18 Août 2024, qui se dérouleront de la manière suivante : Inauguration de la nouvelle plaque de la Brigade Piron et fleurissement du monument dans la cour de la mairie, suivi d'une cérémonie au musée de la Batterie de Merville Franceville. Concernant l'organisation, il faudra envisager un appel à bénévoles pour la tenue du parking et de la projection de films dans la salle des fêtes.

**Circuit touristique** – Les photos qui figureront sur le circuit touristique ont été sélectionnées par la commission (17 photos). Pour la configuration des panneaux, deux options sont présentées :

- Projet avec photos et QR code, le devis est en attente
- Photos retouchées par un graphiste, mise en page avec du texte, le logo et le QR Code pour un montant de 600€. Un prototype va être envoyé avant de le valider par la commission.

#### **5/ Questions diverses / Tour de table :**

Intervention de Mme. Noémie GERMAINE qui signale le passage important de camions sur la RD514.

- ➔ Un contrôle de la gendarmerie peut être effectué à condition de relever les heures de passage pour leur transmettre l'information. Il est à noter que la circulation de poids lourds inférieurs à 7,5 tonnes est autorisée.

Mme. Catherine MARTIN LELIEVRE signale que le niveau des livres dans la boîte à livres a fortement diminué et fait part au conseil que certains camping-cars dépassent la limite de l'espace de stationnement qui leur est alloué.

- ➔ Une vitrine va être installée sur le mur de la salle des fêtes pour y afficher les arrêtés municipaux et les informations utiles de manière à ce qu'ils soient plus visibles par les usagers.

L'ensemble des ordres du jour étant vu et aucun autre sujet abordé  
La séance est levée à 20 heures 42 minutes.

Le Maire

Le Secrétaire

Le Conseil Municipal